

Statistiques sur les personnes bénéficiant d'une mesure de protection (2025-2026)

Curateur public du Québec

31 mars 2026

Tableau 1 : Adultes bénéficiant d'une mesure de protection publique selon le type de mesure

Mesures de protection	Au 31 mars 2025	Au 31 mars 2026	Variation
Tutelle au majeur	12 765	13 146	2,98 %
Autres ¹	117	118	1,00 %
Total	12 882	13 264	2,97 %

Tableau 2 : Personnes mineures bénéficiant d'une mesure de protection publique selon le type de mesure

Mesures de protection	Au 31 mars 2025	Au 31 mars 2026	Variation
Tutelle dative ²	77	74	-3,90 %
Autres ³	21	25	19,05 %
Total	98	99	1,02 %

Tableau 3 : Adultes bénéficiant d'une mesure de protection privée sous la surveillance du Curateur public selon le type de mesure

Mesures privées de protection sous surveillance	Au 31 mars 2025	Au 31 mars 2026	Variation
Tutelle au majeur	9 531	9 644	1,19 %
Autres ⁴	197	218	10,66 %
Total	9 728	9 862	1,38 %

¹ Le regroupement « Autres » comprend notamment les mesures d'administration provisoire (une mesure qui vise à répondre à un besoin urgent de protection d'une personne présumée inapte) et les tutelles à l'absent (qui visent la protection des biens d'une personne absente qui n'a pas désigné un administrateur ou si ce dernier n'est pas connu, refuse ou néglige d'agir, ou encore en est empêché) ainsi que certaines autres mesures d'administration des biens.

² Tutelle assumée par des personnes autres que le père ou la mère du mineur.

³ Idem que « Autres¹ »

⁴ Idem que « Autres¹ »

Tableau 4 : Personnes mineures bénéficiant d’une mesure de protection privée sous la surveillance du Curateur public selon le type de mesure

Mesures privées de protection sous surveillance	Au 31 mars 2025	Au 31 mars 2026	Variation
Tutelle légale ⁵	2 609	2 671	2,49 %
Tutelle dative ⁶	1 715	1 774	3,44 %
Autres ⁷	66	81	18,18 %
Total	4 390	4 526	3,10 %

Tableau 5 : Adultes bénéficiant d’une mesure de protection privée sans la surveillance du Curateur public selon le type de mesure

Mesures privées de protection sans surveillance	Au 31 mars 2025	Au 31 mars 2026	Variation
Conseiller au majeur	158	144	-10,76 %
Mandats homologués ⁸	13 659	14 051	2,87 %
Total	13 817	14 195	2,74 %

Tableau 6 : Personnes mineures qui détiennent, selon les déclarations reçues par le Curateur public, des biens d’une valeur de moins de 40 000 \$ et dont la mesure de protection privée est sans surveillance

Mesures privées de protection sans surveillance	Au 31 mars 2025	Au 31 mars 2026	Variation
Tutelle légale ⁹	3 515	3 501	-0,40 %
Total	3 515	3 501	-0,40 %

⁵ Depuis le 1^{er} novembre 2022, le montant des biens du mineur pour la tutelle sous surveillance est passé de 25 000\$ à 40 000\$; en dessous de 40.000\$ il s’agit de tutelle sans surveillance.

⁶ Tutelle assumée par des personnes autres que le père ou la mère du mineur.

⁷ Le regroupement « Autres » comprend notamment les mesures d’administration provisoire (une mesure qui vise à répondre à un besoin urgent de protection d’une personne présumée inapte) et les tutelles à l’absent (qui visent la protection des biens d’une personne absente qui n’a pas désigné un administrateur ou si ce dernier n’est pas connu, refuse ou néglige d’agir, ou encore en est empêché) ainsi que certaines autres mesures d’administration des biens.

⁸ Les mandataires n’ont pas l’obligation d’informer le Curateur public du décès du mandant. Le Curateur public procède à une épuration trimestrielle du registre, par échange de fichiers avec la Régie de l’assurance maladie du Québec.

⁹ Depuis le 1^{er} novembre 2022, le montant des biens du mineur pour la tutelle sous surveillance est passé de 25 000\$ à 40 000\$; en dessous de 40.000\$ il s’agit de tutelle sans surveillance.

Tableau 7 : Personnes bénéficiant d’une mesure de protection (publique ou privée)

Personnes bénéficiant d’une mesure de protection (publique ou privée)	Au 31 mars 2025	Au 31 mars 2026	Variation
Total¹⁰	43 586	44 562	2,24 %

Tableau 8 : Proportion d’adultes, selon le sexe, bénéficiant d’une mesure de protection publique ou mixte au 31 mars 2026

Mesures publiques ou mixtes de protection	Femmes	Hommes
Pourcentage	44 %	56 %

Tableau 9 : Proportion de personnes mineures, selon le sexe, bénéficiant d’une mesure de protection publique ou mixte au 31 mars 2026

Mesures publiques ou mixtes de protection	Femmes	Hommes
Pourcentage	51 %	49 %

Tableau 10 : Proportion d’adultes, selon le sexe, bénéficiant d’une mesure de protection privée avec la surveillance du Curateur public au 31 mars 2026¹¹

Mesures privées de protection avec surveillance	Femmes	Hommes
Pourcentage	48 %	52 %

¹⁰ Un certain nombre de personnes représentées disposent simultanément d’une mesure de protection publique et d’une mesure de protection privée : elles étaient 885 (858 adultes et 27 mineurs) dans ce cas au 31 mars 2026 et 844 (821 adultes et 23 mineurs) au 31 mars 2025. Le total a donc été ajusté pour éviter de les comptabiliser deux fois. Au 31 mars 2026, on comptait 5 256 (4 981 adultes et 275 mineurs) mesures en instance d’ouverture (comparativement à 4 763 (4 573 adultes et 190 mineurs) au 31 mars 2025).

¹¹ Les données n’étaient pas disponibles pour 1,4 % des dossiers de mesures de protection privées au majeur lors de l’extraction des données.

Tableau 11 : Proportion de personnes mineures, selon le sexe, bénéficiant d'une mesure de protection privée avec la surveillance du Curateur public au 31 mars 2026¹²

Mesures privées de protection avec surveillance	Femmes	Hommes
Tutelle légale	49 %	51 %
Tutelle dative	51 %	49 %

Tableau 12 : Proportion d'adultes, selon le sexe, bénéficiant d'une mesure de protection privée sans la surveillance du Curateur public au 31 mars 2026¹³

Mesures privées de protection sans surveillance	Femmes	Hommes
Conseiller au majeur	33 %	67 %
Mandats homologués	67 %	33 %

Tableau 13 : Proportion de personnes mineures, selon le sexe, qui détiennent, selon les déclarations reçues par le Curateur public, des biens d'une valeur de moins de 40 000 \$ et dont la mesure de protection privée est sans surveillance au 31 mars 2026¹⁴

Mesures privées de protection sans surveillance	Femmes	Hommes
Tutelle légale	45 %	55 %

¹² Les données n'étaient pas disponibles pour 0,2 % des dossiers de mesures de protection privées avec surveillance au mineur lors de l'extraction des données

¹³ Les données n'étaient pas disponibles pour 0,1 % des dossiers de mesures de protection privées sans surveillance au majeur lors de l'extraction des données

¹⁴ Les données n'étaient pas disponibles pour 0,1 % des dossiers de mesures de protection privées sans surveillance au mineur lors de l'extraction des données

Tableau 14 : Personnes adultes et mineures bénéficiant d'une mesure de protection au 31 mars 2026

Mesures de protection	Adultes	Mineurs
Mesures publiques	13 264	99
Mesures privées avec surveillance	9 862	4 526
Mesures privées sans surveillance	144	3 501
Mandats homologués	14 051	Sans objet (S.O)
Personnes bénéficiant d'une mesure de protection¹⁵	36 463	8 099

Tableau 15 : Nouvelles personnes bénéficiant d'une mesure de protection entre le 1er avril 2025 et le 31 mars 2026

Mesures de protection	Adultes	Mineurs
Mesures publiques ¹⁶	1 425	14
Mesures privées avec surveillance ¹⁷	1 235	767
Mesures privées sans surveillance	0	747
Mandats homologués	4 648	S. O
Nouvelles personnes avec une mesure¹⁸	7 204	1 521

¹⁵ 858 adultes et 27 mineurs bénéficient simultanément d'une mesure publique et d'une mesure privée. Le total a donc été ajusté pour éviter de les comptabiliser deux fois.

¹⁶ Cette donnée ne comprend pas les modifications du type de représentation légale. Elle ne comprend ni les 183 mesures privées transformées en mesures publiques ni les 25 mesures publiques transformées en mesures privées.

¹⁷ Cette donnée ne comprend pas les modifications du type de représentation légale. Elle ne comprend ni les 183 mesures privées transformées en mesures publiques ni les 25 mesures publiques transformées en mesures privées.

¹⁸ 104 adultes et 7 mineurs bénéficient simultanément d'une mesure publique et d'une mesure privée. Le total a donc été ajusté pour éviter de les comptabiliser deux fois.

Tableau 16 : Adultes bénéficiant d'une mesure publique de protection selon la région sociosanitaire, au 31 mars 2026

Régions sociosanitaires	Nombre d'adultes	Pourcentage
Abitibi-Témiscamingue	286	2,16 %
Bas-St-Laurent	520	3,92 %
Chaudière-Appalaches	658	4,96 %
Côte-Nord	152	1,15 %
Estrie	674	5,08 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	166	1,25 %
Lanaudière	618	4,66 %
Laurentides	667	5,03 %
Laval	410	3,09 %
Mauricie-et-Centre-du-Québec	897	6,76 %
Montérégie	1 604	12,09 %
Montréal	3 771	28,43 %
Outaouais	428	3,23 %
Québec	1 835	13,83 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	497	3,75 %
Nord-du-Québec, Nunavik et Terres-cries-de-la-Baie-James	54	0,41 %
Hors Québec et autres ¹⁹	27	0,20 %
Total	13 264	100,0 %

¹⁹ Information non inscrite au moment de l'extraction pour 9 personnes

Tableau 17 : Adultes bénéficiant d’une mesure privée de protection sous la surveillance du Curateur public selon la région sociosanitaire, au 31 mars 2026

Régions sociosanitaires	Nombre d’adultes	Pourcentage
Abitibi-Témiscamingue	156	1,58 %
Bas-St-Laurent	344	3,49 %
Chaudière-Appalaches	525	5,32 %
Côte-Nord	105	1,06 %
Estrie	535	5,42 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	143	1,45 %
Lanaudière	700	7,10 %
Laurentides	591	5,99 %
Laval	415	4,21 %
Mauricie-et-Centre-du-Québec	612	6,21 %
Montérégie	1 779	18,04 %
Montréal	2 080	21,09 %
Outaouais	429	4,35 %
Québec	1 084	10,99 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	321	3,25 %
Nord-du-Québec, Nunavik et Terres-cries-de-la-Baie-James	13	0,13 %
Hors Québec et autres ²⁰	30	0,30 %
Total	9 862	100,0 %

²⁰ Information non inscrite au moment de l’extraction pour 12 personnes

Tableau 18 : Proportion d'adultes au Québec selon la région sociosanitaire, au 31 mars 2026

Régions sociosanitaires	Pourcentage ²¹
Abitibi-Témiscamingue	1,63 %
Bas-St-Laurent	2,33 %
Chaudière-Appalaches	5,03 %
Côte-Nord	0,99 %
Estrie	5,88 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1,06 %
Lanaudière	6,14 %
Laurentides	7,45 %
Laval	5,05 %
Mauricie-et-Centre-du-Québec	6,17 %
Montréal	16,52 %
Montréal	24,40 %
Outaouais	4,66 %
Québec	9,05 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	3,21 %
Nord-du-Québec, Nunavik et Terres-cries-de-la-Baie-James	0,45 %
Hors Québec et autres	0,00 %
Total	100,0 %

²¹ Source : Banque de données des statistiques officielles sur le Québec, Estimation de la population des régions administratives selon le groupe d'âge et le sexe, Québec (14 janvier 2026).

Tableau 19 : Personnes mineures sous mesures privées de protection sous la surveillance du Curateur public selon la région sociosanitaire, au 31 mars 2026

Régions sociosanitaires	Nombre de mineurs	Pourcentage
Abitibi-Témiscamingue	138	3,05 %
Bas-St-Laurent	152	3,36 %
Chaudière-Appalaches	236	5,21 %
Côte-Nord	104	2,30 %
Estrie	259	5,72 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	104	2,30 %
Lanaudière	392	8,66 %
Laurentides	328	7,25 %
Laval	151	3,34 %
Mauricie-et-Centre-du-Québec	325	7,18 %
Montréal	805	17,79 %
Montréal	545	12,04 %
Outaouais	280	6,19 %
Québec	411	9,08 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	215	4,75 %
Nord-du-Québec, Nunavik et Terres-cries-de-la-Baie-James	45	0,99 %
Hors Québec et autres ²²	36	0,80 %
Total	4 526	100,0 %

²² Information non inscrite au moment de l'extraction pour 10 personnes

Tableau 20 : Personnes mineures bénéficiant d’une mesure privée de protection sans la surveillance du Curateur public selon la région sociosanitaire, au 31 mars 2026

Régions sociosanitaires	Nombre de mineurs	Pourcentage
Abitibi-Témiscamingue	111	3,17 %
Bas-St-Laurent	136	3,88 %
Chaudière-Appalaches	247	7,06 %
Côte-Nord	44	1,26 %
Estrie	144	4,11 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	50	1,43 %
Lanaudière	349	9,97 %
Laurentides	315	9,00 %
Laval	103	2,94 %
Mauricie-et-Centre-du-Québec	290	8,28 %
Montérégie	661	18,88 %
Montréal	457	13,05 %
Outaouais	132	3,77 %
Québec	282	8,05 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	143	4,08 %
Nord-du-Québec, Nunavik et Terres-cries-de-la-Baie-James	28	0,80 %
Hors Québec et autres ²³	9	0,26 %
Total	3 501	100,0 %

²³ Information non inscrite au moment de l’extraction pour 2 personnes.

Tableau 21 : Proportion de personnes mineures au Québec selon la région sociosanitaire, au 31 mars 2026

Régions sociosanitaires	Pourcentage ²⁴
Abitibi-Témiscamingue	1,74 %
Bas-St-Laurent	1,97 %
Chaudière-Appalaches	5,25 %
Côte-Nord	0,99 %
Estrie	5,57 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0,80 %
Lanaudière	6,94 %
Laurentides	7,71 %
Laval	5,30 %
Mauricie-et-Centre-du-Québec	5,91 %
Montérégie	18,07 %
Montréal	22,15 %
Outaouais	5,04 %
Québec	8,71 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	2,97 %
Nord-du-Québec, Nunavik et Terres-cries-de-la-Baie-James	0,87 %
Hors Québec et autres	0,00 %
Total	100,0 %

Tableau 22 : Personnes adultes bénéficiant de la mesure d'assistance selon le nombre d'assistants

Mesures d'assistance ²⁵	Au 31 mars 2025	Au 31 mars 2026	Variation
Mesure avec 1 assistant	1 180	1 542	31 %
Mesure avec 2 assistants	798	1 096	37 %
Total	1 978	2 638	33 %

²⁴ Source : Banque de données des statistiques officielles sur le Québec, Estimation de la population des régions administratives selon le groupe d'âge et le sexe, Québec (14 janvier 2026),.

²⁵ La mesure d'assistance est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2022.